



Votez pour compter,
Du 12 au 17 novembre, votez CFDT !

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SANEF

En effet, **tous** les salariés du groupe SANEF qu'ils soient issus de **SANEF – SAPN – SE BPNL – SANEF AQUITAINE** ou encore **BIP&GO**, vont être appelés à voter pour l'administrateur représentant les salariés au Conseil d'Administration SANEF. **Ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres, vous êtes donc tous concernés par cette élection.** Faites entendre votre voix !

Pourquoi cette élection ?

Car en vertu des lois du 14 juin 2013 et du 17 août 2015, les entreprises ou groupes comprenant plus de 1000 salariés et dont le siège social est basé en France ont l'obligation de désigner un ou plusieurs représentants des salariés au sein de leur conseil d'administration.

Combien de sièges ?

Le nombre de membres au sein du Conseil d'Administration SANEF étant composé de 8 administrateurs, la désignation ne concernera qu'un seul candidat et son remplaçant. Le candidat et son remplaçant doivent être du sexe opposé, il est impossible de présenter 2 femmes ou 2 hommes.

Qui peut être candidat ?

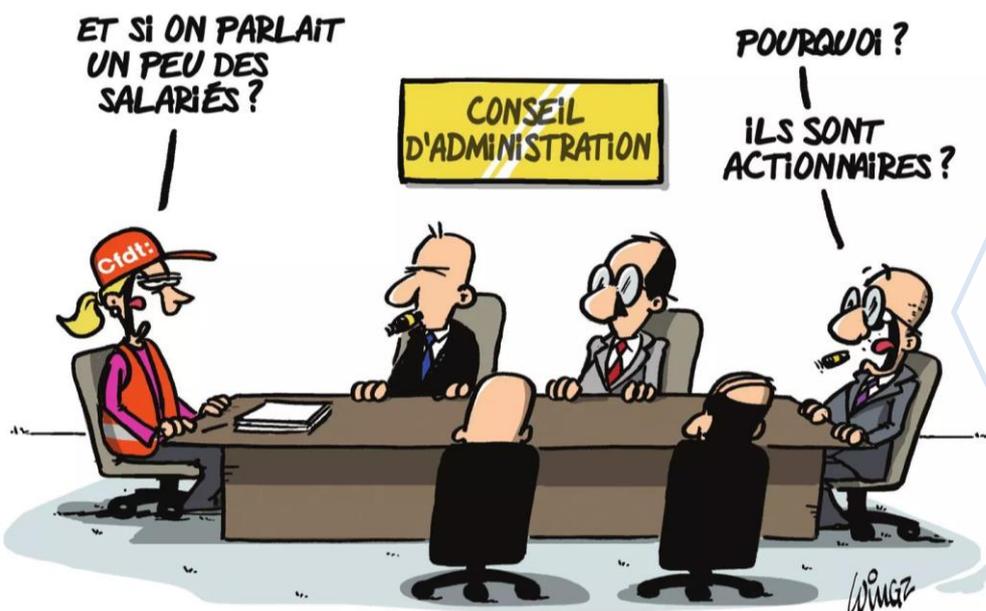
Tout salarié faisant partie d'une des sociétés du groupe SANEF et ayant 2 ans d'ancienneté peut être désigné administrateur représentant des salariés au Conseil d'Administration SANEF. Le représentant et son remplaçant ne peuvent être présentés que par une organisation syndicale représentative au sein de la société SANEF. Si les candidats détiennent un mandat électoral ou une désignation, ils devront en démissionner dans les 8 jours après l'élection des représentants des salariés au Conseil d'Administration, s'ils sont élus évidemment.

Combien de temps dure le mandat d'administrateur salarié ?

Vous allez élire votre candidat pour 3 ans. Seul le candidat siègera au Conseil d'Administration, le remplaçant n'est pas un suppléant. Il ne remplace le candidat qu'au cas où celui-ci quitte l'entreprise. En cas de congés ou de maladie de l'administrateur salarié, le remplaçant ne fait pas office de suppléant et ne le remplace pas.

Comment va-t-on voter ?

Les salariés vont voter électroniquement comme pour les élections professionnelles. Le groupe SANEF a fait appel au même prestataire, e-votez. Il s'agit d'un scrutin à 2 tours. Si aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour qui se déroulera du **12 novembre 2020 à 8h00 au 17 novembre 2020 à midi**, un second tour aura lieu du **19 novembre 2020 à 8h00 au 24 novembre 2020 à midi**.



En votant pour le candidat Cfdt, vous ferez entendre votre voix !

Donnez-lui votre voix pour qu'elle devienne la sienne !



VOS VOIX ! NOTRE PAROLE



Du 12 novembre **VOTEZ CFDT** **Au 17 novembre**

POURQUOI VOTER POUR...

...LA LISTE CFDT ?

La question est légitime, pourquoi voter pour la liste CFDT ? Pour plusieurs raisons :



- ✓ Tout d'abord parce que la CFDT est un syndicat confédéral et non catégoriel. C'est-à-dire que la CFDT est un syndicat qui représente tous les salariés qu'ils soient ouvriers/employés, agents de maîtrise ou cadres. La CFDT n'exclut personne, elle ne fait pas de distinguo, elle est d'ailleurs la première organisation syndicale en France, **y compris au niveau des cadres.**
- ✓ À la suite des dernières élections professionnelles, avec **43,92%** des voix, la CFDT est devenue la première organisation syndicale au niveau du groupe SANEF. Avec **29,5%** la CFDT est 1^{ère} chez SANEF. Avec **53,96%** la CFDT est 1^{ère} chez SAPN. Avec **73,33%** la CFDT est 1^{ère} chez SANEF AQUITAINE. Avec **57,33%** la CFDT est 1^{ère} chez SE BPNL. Avec **36,71%** la CFDT est 1^{ère} chez BIP&GO.

Par vos votes, vous avez décidé de placer la CFDT à la 1^{ère} place ! Il aurait été incongru que la CFDT ne présente pas de liste pour la désignation de l'administrateur qui représentera les salariés au conseil d'administration SANEF.

LA CFDT, FIÈRE DE SES CANDIDATS ! MAIS QUI SONT-ILS ?

Christophe MIDA



**Entré chez SANEF
le 1^{er} juin 1988,
Christophe est conducteur
de travaux basé à Senlis.**

Candidat Administrateur

Christophe est un homme de terrain ouvert aux autres, mais aussi un manager ce qui lui donne un atout indéniable pour représenter les salariés au conseil d'administration.

De plus, Christophe est représentant du personnel depuis plus de 20 ans, il a même été délégué syndical avant les années 2000. Il sait qu'il devra démissionner de ses mandats s'il est élu.

Autant vous dire que représenter les salariés n'est pas une nouveauté pour lui. En votant pour Christophe, vous voterez pour ce qu'il nous est permis d'appeler un expert !

Sylvie COIMBRA



**Arrivée chez SANEF
le 15 janvier 1996,
Sylvie est Responsable Communication
Grands projets Groupe SANEF
basée aux Essarts.**

Remplaçante

A contrario de Christophe, Sylvie n'a jamais exercé de mandat électoral. En tant que remplaçante, elle ne siègera pas au conseil d'administration sauf si Christophe était amené à quitter le groupe SANEF.

Elle participera toutefois à toutes les réunions de préparation où elle pourra s'exprimer et se former.

Et puis tout le monde connaît la gentillesse et la proximité de Sylvie avec les salariés. L'empathie est un point fort qui a de quoi compenser ce qui pourrait passer pour de l'inexpérience !

Mais surtout, Sylvie est une femme qui s'investit totalement quand elle s'engage. C'est ce dont les salariés ont besoin !